



AUDREY AZOULAY
MINISTRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

PATRICK KANNER
MINISTRE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.culturecommunication.gouv.fr

www.ville.gouv.fr

Paris, le 12 juillet 2016

Les grandes institutions culturelles intensifient leur présence dans les quartiers populaires

Signature des treize premières conventions de jumelage entre grands établissements culturels et zones de sécurité prioritaires franciliennes (ZSP)

Audrey Azoulay, ministre de la Culture et de la Communication et Patrick Kanner, ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports ont signé aujourd'hui les treize premières conventions de jumelage entre de grands établissements culturels et les Zones de sécurité prioritaires (ZSP) de la région Île-de-France, en présence d'Hélène Geoffroy, secrétaire d'État chargée de la Ville.

Annoncés par le Premier ministre lors du Comité interministériel du Grand Paris le 15 octobre 2015, sur proposition du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, Jean-François Carenco, ces jumelages illustrent la volonté de démocratisation de la culture portée par le Grand Paris.

Des conventions pour impliquer les ZSP dans les parcours artistiques

L'objectif de ces jumelages consiste à inventer des actions spécifiques pour les habitants de ces quartiers, à parier sur des aventures artistiques qui font partager aux populations émotion et exigence culturelles. Il s'agit également d'offrir au public, notamment aux plus jeunes, une occasion de devenir acteur des projets culturels et artistiques.

Une grande diversité de projets imaginés par les établissements publics culturels en partenariat avec les zones de sécurité prioritaires et leurs acteurs

Les établissements culturels ont eu une totale liberté dans la définition des publics cibles (volume, tranche d'âge, milieu scolaire ou pas, etc.) et de la conception des projets (expositions *in situ*, ateliers avec des conservateurs, projets portés en partenariat avec des artistes, etc.).

L'État apportera un soutien financier à hauteur de 60 000 euros par an et par projet sur des crédits relevant du périmètre de la politique de la ville. Cette subvention, qui ne couvre qu'une part des dépenses engagées par les établissements culturels, sera attribuée pendant toute la durée du projet, soit pendant deux ou trois ans.

Ces projets sont élaborés avec les structures associatives présentes sur les territoires des ZSP ou à proximité, en privilégiant de véritables partenariats, notamment avec les établissements labellisés (centres dramatiques nationaux, scènes nationales, centres d'art, musées de France, bibliothèques, etc.), mais aussi avec les réseaux d'éducation populaire, afin de créer des dynamiques durables avec les partenaires du champ éducatif et social.



Liste des conventions de jumelage		
Dpt	Z.S.P.	E.P.C.
75	Paris (19 ^e arrondissement : Rue de Cambrai, Place de la Bataille-de-Stalingrad et Rue Curial)	Philharmonie
77	Savigny-le-Temple (Centre-ville, Droits de l'Homme)	Château de Fontainebleau
78	Les Mureaux (Quartiers Gare, Cité Renault, Bougimonts, Vigne Blanche, Les Musiciens)	Château de Versailles
78	Trappes (Les Merisiers)	Centre de musique baroque de Versailles
91	Corbeil-Essonnes (Les Tarterêts)	Musée du Quai Branly-Jacques Chirac
91	Grigny (La Grande-Borne, Grigny 2)	Bibliothèque nationale de France
93	Saint-Ouen (Cités Cordon, du 8-Mai-1945, Soubise, Dhalenne, Charles-Schmidt, Paul Vaillant, 32 rue Émile Zola)	Odéon-Théâtre de l'Europe
93	Aubervilliers, Pantin (Axe Villette, 4 Chemins, République)	Archives nationales et Pôle Sup'93
93	Aulnay-Sous-Bois (Gros Saule), Sevran (Les Beaudottes)	Musée du Louvre
93	Sevran (Les Beaudottes, Cité Basse, Cité Haute)	Etablissement public du parc et de la grande halle de la Villette
94	Champigny-sur-Marne (Le Bois-l' Abbé) et Chennevières	Institut national de l'audiovisuel
95	Argenteuil (Val d'Argent)	Centre national des Arts Plastiques et Cité de la céramique Sèvres-Limoges
95	Sarcelles, Garges-lès-Gonesse (Joliot Curie, Dame Blanche)	Opéra national de Paris

Contacts

Ministère de la Culture et de la Communication

Délégation à l'information et à la communication

Service de presse

01 40 15 80 20 / 80 11 / 82 05 / 83 90

service-presse@culture.gouv.fr

Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports

Service de presse

01 49 55 34 67

presse@ville-jeunesse-sports.gouv.fr

Préfecture de Paris et d'Ile-de-France

Servie de presse : 01 82 52 40 25

Pref-communication@paris.gouv.fr